



Le numérique

Contexte

Le numérique a un impact sur l'environnement : on parle de "pollution numérique". Celle-ci se matérialise lors de la fabrication, du transport mais également de l'utilisation des appareils numériques. [Source](#)

L'impact sanitaire du numérique est controversé, des études supplémentaires sont nécessaires pour en savoir plus sur l'éventuel effet nocif du numérique sur la santé. [Source](#)

Règlementation

- [Loi du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite "AGEC" : Création de l'indice de réparabilité et obligation d'acheter des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou comprenant des matières recyclées
- [Loi du 15 novembre 2021](#) visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dite "REEN" : Limiter le renouvellement des appareils et favoriser des usages vertueux
- [Loi du 17 août 2015](#) (Article 99) relative à la transition énergétique pour la croissance verte dite "TECV" : Définition et sanction de l'obsolescence programmée



Pour en savoir plus : [Site internet La Ref](#)

Conseils



Intégrer des clauses et des critères sur le numérique responsable :

- Demander des produits à fort indice de réparabilité

→ Voir le [guide "indice de réparabilité"](#) et les [fiches de l'ADEME](#)

- Demander des produits porteurs d'écolabels



Informez les agents en matière de données d'exposition aux champs électromagnétiques



[Plan National Santé Environnement 4 - "One Health"](#) :

L'axe 2 du PNSE4 vise à "réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes". Dans ce cadre, le Gouvernement fait de la réduction des expositions aux ondes électromagnétiques une priorité. Pour cela, il prévoit une amélioration des connaissances des impacts sanitaires et une maîtrise des expositions.



Acheter en fonction de ses besoins et instaurer des stratégies visant à allonger la vie des appareils pour réduire l'impact environnemental lié à la fabrication des équipements :

- Acheter des appareils reconditionnés ou comprenant des matières recyclées

→ Voir le [guide d'Ecodair](#)

- Réfléchir à la location des équipements pour lutter contre l'obsolescence programmée



Labels

Voir ces [fiches](#) de l'ADEME qui présentent les impacts environnementaux d'appareils numériques ainsi que les labels environnementaux permettant de réduire ces impacts.



Exemples de clauses et de critères

“ L'acheteur souhaite disposer de l'information la plus transparente possible en matière de qualité environnementale des produits des gammes sus-citées.

Cette information concerne les caractéristiques suivantes des produits à chaque fois que possible :

- l'incorporation de matières recyclées et le taux associé,
- la durée de vie (au delà de la période de garantie),
- la réparabilité,
- les possibilités de réemploi,
- la recyclabilité,
- la présence de substances dangereuses, de métaux précieux ou de terres rares,
- la disponibilité des pièces détachées (durée et prix si possible),
- toute autre information attestant du caractère éco-responsable du produit.

(...)

La gamme de smartphones durables correspond à des terminaux ayant une garantie prolongée, facilement réparables et utilisant une partie de composants durables et renforcés.

(...)

Les terminaux doivent avoir un indice de réparabilité supérieur à 8.5/10.

Les terminaux doivent avoir une durée de garantie de 60 mois à compter de la date d'achat.

[CCTP Accord cadre relatif à des services de communications mobiles](#) - Ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique

Outils et guides



[Guide de l'ADEME sur les bonnes pratiques en sobriété numérique](#)



[MOOC de l'Institut du Numérique Responsable sur différents secteurs du numérique](#)



[Infographie de l'ADEME sur les métaux nécessaires à l'informatique](#)

Et retrouvez la [boîte à outils](#) du GIP Maximilien pour développer des achats d'équipements électriques et électroniques circulaires et respectueux de l'environnement !



Avril 2024

